



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE  
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE  
26 SEPTEMBRE 2023  
EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET  
VISIOCONFÉRENCE)

Présences : Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale et vice-présidente du comité  
M<sup>e</sup> François Bélisle, conseiller municipal  
M. René Martin, conseiller municipal  
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité

Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale (9 h 15 à 10 h 31)  
Mme Patricia Beaudry, MTMD (9 h à 10 h)  
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale (arrivée : 9 h 15)  
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (départ : 10 h 28)  
M. Clyde Crevier, coordonnateur – Mobilité durable et circulation  
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 9 h 15)  
M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification  
M. Patrice Gingras, directeur – Génie  
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée – Cabinet du maire (arrivée : 10 h 22)  
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal (arrivée : 9 h 34)  
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités  
M<sup>e</sup> Sarah Landry, juriste en accès à l'information  
M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics  
Mme Hélène Marchildon, attachée politique (9 h à 9 h 59)  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité  
M. Frédéric Rompré, MTMD (9 h à 10 h)  
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne  
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 10 h 50)  
M. François Vaillancourt, directeur général (9 h 22 à 11 h 19)

Absences : M. Michel Blais, citoyen membre  
Mme Anne-Marie Decelles, citoyenne membre

*Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.*

1. **Ouverture de la réunion**

La réunion est ouverte à 09 h 03. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion. Cependant, l'enregistrement débutera seulement après la présentation du point 9.1 par les représentants du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour. Exceptionnellement, le point 9.1 Limite de vitesse Autoroute 40 sera présenté en tout premier lieu et sans enregistrement, en raison des exigences en matière de confidentialité du MTMD. Le Comité accepte cette modification de l'ordre du jour et l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal du 22 août 2023**

M. Pierre Montreuil demande aux membres du Comité s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 22 août 2023, et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Plan de pavage 2024**

M. Alain Lizotte présente le plan de pavage estival 2024 aux membres et dévoile les proportions du budget normalement allouées en fonction des différents types de rues : 51 % pour les rues locales, 34 % pour les artères et les rues collectrices et 15 % pour les rues rurales et industrielles. Cependant, il explique qu'environ 10 km de rue doivent être pavés ou planés en vue de l'épreuve de cyclisme des Jeux du Québec : une partie de la rue Patry (pavage), la rue J.-Réal-Desrosiers (pavage) et une partie de la rue Saint-Maurice (planage). Il ajoute que le budget de pavage 2024 de la Ville s'élève à 5,8 M\$, dont 2,5 M\$ seront utilisés pour les travaux en lien avec les Jeux du Québec. M. Lizotte indique donc que très peu de rues locales seront asphaltées en 2024 et que certains districts n'auront aucun pavage. Des membres se disent surpris d'apprendre que cette somme vienne amputer le budget de pavage de la Ville presque au complet, et craignent la déception et l'incompréhension chez les citoyennes et citoyens qui espèrent des travaux dans leurs secteurs respectifs. Les membres se questionnent également sur la façon de hiérarchiser les rues et se demandent si la grille d'analyse devrait être revue. M. Patrice Gingras explique que la hiérarchisation des rues est faite en collaboration avec les services de police, d'incendies et d'urgences, pas seulement par la direction des Travaux publics de la Ville. M. Clyde Crevier annonce que le Plan de transport et mobilité à venir en octobre inclura la hiérarchisation des rues ainsi qu'un arbre décisionnel concernant la vitesse sur les rues collectrices.

6. **Ajout d'un débarcadère pour autobus sur la rue Laviolette**

La Ville a reçu une demande des Franciscains responsables du Musée du Bon Père Frédéric afin qu'un débarcadère pour autobus de touristes soit aménagé sur la rue Laviolette. En ce moment, les autobus se stationnent temporairement dans la voie de virage à droite sur le boulevard du Saint-Maurice. M. Clyde Crevier présente une proposition de réaménagement de l'intersection de la rue Laviolette et du boulevard du Saint-Maurice qui fait suite aux analyses effectuées, incluant le débit de circulation : ajout d'un débarcadère pour autobus sur la rue Laviolette avec un panneau « autobus 15 min » ainsi que la fermeture d'une des deux voies de droite à l'approche sud sur la rue Laviolette. Les membres discutent de la proposition et il est suggéré de réaffecter les deux voies de droite à l'approche sud comme suit : conserver la voie de droite et obliger le virage à gauche dans la voie de gauche, plutôt que de fermer une voie. De plus, la zone débarcadère pour autobus pourrait être davantage éloignée du coin de rue.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande de réaffecter les deux voies de droite à l'approche sud en maintenant la direction tout droit dans celle de droite et en obligeant le virage à gauche dans celle de gauche, en plus d'éloigner davantage la zone débarcadère du coin. Approuvé à l'unanimité.

7. **Le Programme d'amélioration de la mobilité (PAM)**

Mme Pascale Alberne-Lahaie a été contactée par une gestionnaire du CIUSSS-MCQ concernant leur grand besoin d'avoir des espaces sécurisés pour les vélos, tant pour les étudiantes et étudiants que pour le personnel. Mme Alberne-Lahaie lui a parlé du Programme d'amélioration de la mobilité (PAM) et elle a constaté que son interlocutrice en ignorait l'existence. Pourtant, la plupart des organismes admissibles aux subventions du PAM, comme les institutions publiques et les OBNL, sont représentés au sein du comité d'analyse. De plus, Mme Cynthia Simard déclare qu'une campagne d'information a été menée en 2022 sur le web et les médias sociaux, et 362 cartons d'information ont été envoyés aux organismes admissibles. Cette campagne d'information sera menée de nouveau cet automne pour inviter les organismes à soumettre des projets. La Ville peut offrir un accompagnement aux organismes, mais la responsabilité de créer des projets leur revient. Mme Alberne-Lahaie souhaite que la Ville puisse démontrer davantage de leadership par rapport aux objectifs de mobilité durable et bonifier ses capacités intermodales en transport. En outre, elle exprime un besoin de concertation afin de faire avancer la réflexion en la matière.

8. **Sécurité routière – rue Louis-Pinard**

Un citoyen de la rue Louis-Pinard a demandé à Mme Pascale Alberne-Lahaie s'il était possible que la Ville installe un panneau d'interdiction de stationnement sur la rue immédiatement à côté de son entrée charretière en raison de la difficulté à sortir de

son entrée. Cette difficulté est causée par le manque de visibilité qu'amènent les voitures stationnées le long du parc Louis-Pinard sur cette rue, en plus de la forte circulation de voitures et de vélos, et la forte densité de population. M. Patrice Dupuis ajoute que la STTR fait de la sensibilisation auprès des chauffeurs de la ligne 13 toutes les deux semaines en raison du danger que représentent l'étroitesse de la rue, la présence du parc et le nombre d'enfants qui y circulent et pourraient surgir entre deux voitures stationnées à tout moment. Les membres discutent de la pertinence de revoir les critères d'un interdit de stationnement près d'une entrée charretière. Finalement, M. Patrice Gingras suggère de procéder à une analyse complète de la rue Louis-Pinard plutôt que de revoir les critères d'interdit de stationnement pour une seule entrée charretière.

[...]

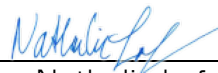
### Levée de la réunion

La réunion se termine à 11 h 40.



---

M. Pierre Montreuil  
Président du Comité et conseiller  
municipal



---

Mme Nathalie Lafrenière  
Secrétaire administrative aux  
commissions et comités